

Le CCCA-BTP déploie un ambitieux programme de onze appels à projets : un financement de 30 M€ pour soutenir des expérimentations et innovations des organismes de formations aux métiers du BTP



Le CCCA-BTP continue d'agir et de contribuer à l'effort national pour soutenir et développer la formation professionnelle dans les métiers du BTP, en organisant en 2020 onze appels à projets qui visent à financer des expérimentations et innovations portés par des organismes de formation. Huit des appels à projets programmés ont été lancés, malgré le contexte de la crise liée au coronavirus, et trois autres le seront d'ici au mois de juin.

Le CCCA-BTP, financeur de projets innovants

Avec cet important programme d'appels à projets, le CCCA-BTP consacre un budget prévisionnel de 30 M€ pour soutenir les expérimentations et innovations portés par des organismes de formation aux métiers du BTP et en assurer leur déploiement. Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, ce budget prévisionnel pourra être adapté, afin de répondre à la nécessité d'un plan de relance pour soutenir le développement de l'apprentissage BTP à l'occasion de la prochaine rentrée.

Ces appels à projets répondent aussi à l'évolution des dispositifs et des modalités de financement du CCCA-BTP, au regard des missions qui lui sont confiées par la loi et pour mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale, en particulier l'apprentissage, définie par les partenaires sociaux des secteurs du bâtiment et des travaux publics dans leurs accords de branche.

Dans cette période de confinement et de ralentissement économique et social, qui impacte aussi la formation professionnelle, le CCCA-BTP reste mobilisé pour accompagner au mieux l'ensemble des organismes de formation dans la continuité de leurs activités. Dans le cadre de sa nouvelle offre de services, il a été décidé de lancer dès maintenant les appels à projets déjà programmés.

Ce programme permettra aux équipes pédagogiques des CFA et organismes de formation de se mobiliser sur des projets d'expérimentation et d'innovation, sans attendre la sortie de la crise. Les projets sélectionnés pourront ainsi bénéficier des financements accordés par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Les porteurs de projets pourront faire aussi appel à des co-financements privés ou publics : FSE (Fonds social européen), PIA (Programme d'investissements d'avenir), PIC (Plan investissement compétences), et/ou à des partenariats, en vue d'optimiser les financements et les déploiements des projets sélectionnés.

En 2019, le CCCA-BTP avait organisé ses premiers appels à projets pour un budget global de 2M€. Une dizaine de porteurs de projets a ainsi été accompagnée, avec le financement de projets leur permettant d'expérimenter des projets novateurs sur leur territoire, notamment en termes de recrutement de jeunes et d'intégration du numérique dans la formation.

Le mot de Jean-Christophe Repon, président du CCCA-BTP



« En cette période troublée où solidarité et responsabilité s'imposent, avec une réforme de l'apprentissage désormais pleinement opérationnelle, le CCCA-BTP concrétise, avec ce programme d'appels à projets, une nouvelle approche d'offres de services au profit de tous les organismes de formation du BTP. Plus que jamais, nous nous devons nous mobiliser pour les accompagner dans le maintien, la continuité et le développement de leurs activités. Ce programme démontre aussi une nouvelle fois notre capacité à continuer d'agir et à contribuer, sur notre champ d'action, à l'effort national et au profit du développement de la formation professionnelle à nos métiers. C'est aussi tout simplement notre rôle et ce qu'attendent de nous les organismes de formation du BTP.

Notre conseil d'administration s'est donné les moyens de ses ambitions, avec un programme doté d'un budget conséquent pour soutenir et accompagner les expérimentations et innovations, mais qui devra être revu pour accompagner les apprentis et les entreprises à la reprise de l'activité dans notre secteur, tout particulièrement pour soutenir le développement de l'apprentissage BTP d'ici au mois de septembre. Il s'inscrit également dans la dynamique que nous avons initiée au cours des années précédentes pour explorer, expérimenter et accélérer des projets innovants, notamment en termes de pédagogie de l'alternance. Avec ce programme d'appels à projets, notre ambition est claire : valoriser l'excellence de la formation professionnelle aux métiers de la construction de demain, au profit des jeunes et des entreprises de notre secteur du BTP. »

Les thématiques du programme d'appels à projets du premier semestre 2020

Les appels à projets du programme 2020* concernent notamment :

- la mise en œuvre des transitions (énergétique, numérique...)
- l'accroissement de l'acquisition des compétences des apprentis et la valorisation de l'excellence ;
- l'enseignement du français comme langue étrangère pour les publics dont la langue maternelle est étrangère ;
- la valorisation et l'acquisition des compétences socio-professionnelles ;
- l'adéquation emploi/compétences sur les métiers en tension ;
- l'accompagnement à la mobilité internationale des apprenants ;
- l'accompagnement à la préparation des apprentis aux concours nationaux et internationaux ;
- l'ouverture socio-culturelle des jeunes en formation ;
- la création de contenus pédagogiques en distanciel et les méthodes, outils et usages des réalités virtuelles et augmentées.

* Programme complet des onze appels à projets en annexe.

Un programme ouvert à toutes les compétences du BTP, de l'orientation et de la formation

Les appels à projets organisés par le CCCA-BTP sont prioritairement destinés à tout organisme de formation aux métiers du BTP dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, ou en lien avec les acteurs du BTP, et qui peuvent notamment faire valoir des compétences en termes d'apprentissage.

Critères et processus de sélection des projets

Un groupe technique paritaire de sélection des projets, composé de membres du conseil d'administration du CCCA-BTP, est constituée pour s'assurer, notamment, de la pertinence de la proposition et du public bénéficiaire du projet proposé, de la qualité des partenariats territoriaux mis en place par le porteur de projet, ou encore de la démarche d'expérimentation proposée. Les critères de sélection sont répartis en nombre de points sur 100 :

- qualité, performance et caractère d'innovation du projet (35 points) ;
- expertise et expérience de la formation professionnelle, du suivi socioéducatif ou socioprofessionnel et connaissance du secteur du BTP (20 points) ;
- calendrier et retroplanning de la conception, réalisation et exploitation du projet et équipe pressentie (15 points) ;
- perspectives de démultiplication, d'essaimage et de valeur ajoutée du projet et de ses livrables (20 points) ;
- budget prévisionnel et éléments permettant de sécuriser le déploiement du projet (10 points).

En fonction des éléments apportés par les candidats, les budgets alloués par projet et porteur de projet sont déterminés par un Groupe technique paritaire ad hoc et votés définitivement par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Règlements de consultation et informations pratiques

L'ensemble des informations (règlements de consultation, dossiers de réponse, etc.) relatives aux appels à projets sont disponibles sur le site Internet du CCCA-BTP, rubrique « Appels à projets ».

Afin d'organiser et suivre les différents appels à projets, le CCCA-BTP a mis en place une cellule dédiée, auxquels les porteurs de projets peuvent s'adresser pour toute demande d'information : cellule.aap@ccca-btp.fr.

Le CCCA-BTP, acteur majeur de la formation professionnelle aux métiers du BTP



Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), est une association nationale, professionnelle et à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Il est chargé de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux du BTP. Le

CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP. Acteur incontournable de la formation professionnelle aux métiers du BTP, le CCCA-BTP est l'interlocuteur privilégié des organismes de formation, capable de les accompagner pour anticiper les évolutions, gagner en attractivité et en performance, former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Le CCCA-BTP fait de l'innovation un marqueur fort de son action. Il crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, FOAD...). Il a créé l'incubateur WinLab', laboratoire d'innovation et éclaireur de tendances, pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

>> ccca-btp.fr | f : [3cabtp](https://www.facebook.com/3cabtp) | [@3cabtp](https://www.instagram.com/3cabtp) | in : [3cabtp](https://www.linkedin.com/company/3cabtp) | winlab-cccabtp.com

Service de presse : Patricia Desmerger - Campagne

06 07 47 34 77 - 01 42 02 45 44 - patricia.desmerger@orange.fr

[@patdesmerger](https://www.facebook.com/patdesmerger) - f : campagne-presse - in : [fr.linkedin.com/in/patdesmerger](https://www.linkedin.com/in/patdesmerger)

Programme prévisionnel des appels à projets organisés par le CCCA-BTP Premier semestre 2020



14 février 2020

- ▶ Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers du second œuvre ?
 - Date limite de dépôt des projets : 9 mars 2020

3 avril 2020

- ▶ Comment mettre à disposition des organismes de formation BTP les expertises FLE (formation de formateur, méthodologie d'apprentissage, actions pédagogiques spécifiques, accompagnement socio-éducatif...) permettant aux publics allophones de viser l'obtention du certificat CléA ?
- ▶ Comment assurer l'ouverture culturelle et le développement de la citoyenneté des jeunes dans les organismes de formation du BTP ?
 - Date limite de dépôt des projets : 4 mai 2020

10 avril 2020

- ▶ Comment mieux identifier, former et accompagner les apprentis à la préparation des concours nationaux et internationaux sur les métiers du BTP ? (Olympiades des métiers, Euroskills, Worldskills, Un des Meilleurs Apprentis de France, etc.) ?
 - Date limite de dépôt des projets : 11 mai 2020

17 avril 2020

- ▶ Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques, numériques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers du gros œuvre ?
- ▶ Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques, numériques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers de la filière énergie ?

- ▶ Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques, numériques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers des travaux publics ?
- ▶ Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques, numériques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour la santé et sécurité au travail ?

→ Date limite de dépôt des projets : 15 mai 2020

14 mai 2020

- ▶ Comment assurer l'adéquation emploi/ compétences sur les métiers en tension et en tenant compte des zones géographiques notamment par le développement de contenus de formation en distanciel ?

→ Date limite de dépôt des projets : 10 juin 2020

19 juin 2020

- ▶ Comment accroître l'acquisition de compétences dans le cadre d'un parcours de formation immersif intégrant des modules de réalités virtuelles et augmentée ?
- ▶ Comment assurer l'acquisition et la valorisation des compétences socioprofessionnelles des jeunes souhaitant intégrer un métier du BTP pour sécuriser leur parcours de formation en assurant l'accompagnement de leur projet personnel et professionnel ?

→ Date limite de dépôt des projets : 19 juillet 2020

Plus d'infos sur

www.ccca-btp.fr

cellule.aap@ccca-btp.fr

LES
APPELS À PROJETS
DU CCCA-BTP